

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>MESURES DE SECURITE EN RAISON DES  MAUVAISES CONDITIONS METEOROLOGIQUES  ARRETE N° 2023/030</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2211-28 et suivants ;

VU les recommandations préfectorales ;

**EN VERTU** des pouvoirs de Police du Maire ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers sur les espaces publics en raison des conditions climatiques (alerte météo « vent fort annoncé ») ;

**ARRETE**

- Article 1 :** En raison des mauvaises conditions climatiques actuelles (vent fort annoncé) et conformément aux recommandations préfectorales, le Maire ordonne à partir du lundi 16 janvier 2023, 8h00 et jusqu'au mardi 17 janvier 2023, 8h00 du matin, la fermeture des accès à la Forêt d'Ifs et interdit l'installation de structures légères sur le domaine public.
- Article 2 :** L'entrée en vigueur du présent arrêté sera effective dès sa mise en place par affichage en Mairie et à chaque entrée et sortie de la Forêt.
- Article 3 :** Monsieur le Maire de la Ville d'Ifs, le Département Police Municipale, la Police Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale d'Ifs ;  
- Le Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement.

Fait à Ifs, le 16 janvier 2023



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**